

LISTE DES FORMATIONS OBLIGATOIRES POUR L'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Quatre jours de formation (+ 2 h de rencontre syndicale) sont obligatoires pour :

- Les personnes non détentrices de brevet
 - qui ne sont pas aux études dans un parcours qualifiant menant au brevet
 - qui ont un premier contrat au CSSMB

Enseignant.es préscolaire	1. Gestion de classe autoformation en ligne asynchrone (½ j) 2. Gestion de classe - à venir (½ j) 3. Insertion professionnelle: Les bases à l'éducation préscolaire (3 j) <i>Choisir cohorte A ou B :</i> - Cohorte A : 2 octobre, 29 octobre et 26 novembre 2025 - Cohorte B : 14 janvier, 4 février et 31 mars 2026 4. Rencontre syndicale (2h, de 17h à 19h) Inscription requise - 30 septembre 2025 - 27 janvier 2026
--------------------------------------	---

Lorsque vous prendrez connaissance de la liste des formations, n'hésitez pas à demander à votre mentor.e ou à votre direction de vous soutenir dans le processus d'inscription.

• Ces formations sont également offertes aux autres enseignant.es, mais elles ne sont pas obligatoires.

• La formation suivante est intéressante pour les enseignant.es nouvellement arrivé.es au CSSMB : [Bienvenue dans l'environnement numérique du CSSMB](#) . Elle permet de mieux comprendre les outils numériques.